

FLASH CSE INFRA

SOF QUI PEUT À CHERBOURG (SUITE) :

La direction s'auto-félicite en affichant un taux de repositionnement de... 92 % pour les salariéEs qui travaillaient auparavant sur le contrat SOF. Nous l'avons déjà expliqué, ce chiffre est douteux : en effet, la direction compte parmi les « repositionnéEs » les salariéEs qui ne font plus partie des effectifs de Capgemini, à la suite d'une démission ou d'une rupture conventionnelle, et aussi des salariéEs qui sont prépositionnéEs sur un projet, sans avoir de certitude que cela aboutisse.

De plus, la suite du contrat SOF risque de se reposer rapidement, puisque des salariéEs travaillant sur la partie « projet » du contrat SOF, qui a été conservée, seront bientôt en inter-mission. La partie « projet », c'est « notre espace de jeu », déclare cyniquement un représentant de la direction. Bref, **la direction « joue » comme au casino**, gagne ou perd des contrats (et de l'argent), **alors que pour les salariéEs, il s'agit de LEUR TRAVAIL.**

Sur Cherbourg, le berceau emblématique du contrat SOF, il y a un gros problème. Cela fait plus d'un an que la CGT a donné l'alerte et la direction semble maintenant l'entrevoir. D'après les chiffres qu'elle a fournis et qui sont sûrement sous-estimés, il y a encore une vingtaine de salariéEs qui ne sont pas « repositionnéEs ». La direction suggère qu'il s'agit de leur faute, car voyez-vous iels ont « un rôle plus fonctionnel que technique » et sont plutôt agéEs, il est donc difficile de leur trouver une nouvelle mission. Un bel exemple de mépris de la direction envers des salariéEs qui ont bossé sur le contrat SOF, d'abord chez Eureware, puis ensuite chez Capgemini, pendant plusieurs décennies.



COMMISSION CFP : LA CGT TOUJOURS EXCLUE

Si la majorité du CSE ne sait pas gérer le budget, elle sait par contre gérer ses places dans les commissions du CSE. Le CSE devait procéder au remplacement à la commission CFP d'une élue qui a quitté l'entreprise. La CGT, qui avait été écartée sans ménagement de cette commission en début d'année, a présenté une candidate. Sans surprise, les éluEs CFDT-CFTC-FO-UNSA ont voté en bloc pour leur candidat. **La CGT n'est donc toujours pas représentée** dans cette commission, comme d'ailleurs **dans la quasi-totalité des commissions du CSE.**

LES MAUVAIS COMPTES DU CSE INFRA (SUITE)

Nous l'expliquions dans plusieurs flashs CGT précédents, le bureau et le trésorier du CSE Infra ont laissé dériver les dépenses du budget ASC (Activités Sociales et Culturelles). Avec à la clé, un déficit de l'ordre de 120000 euros en 2022 et surtout de 520000 euros en 2023. Gageons que ce déficit record n'est pas étranger au fait que 2023 a été une année électorale, les élections professionnelles ayant eu lieu en fin d'année.

Un déficit, il faut le financer. En 2022, il a été comblé en prenant sur les réserves du budget ASC. En 2023, il ne restait pas suffisamment de réserves. Résultat, un trou dans la caisse de l'ordre de 200000 euros, qui a été financé par un prêt du compte AEP (un compte séparé, qui gère le fonctionnement du CSE). A l'époque, le trésorier du CSE avait répondu, suite aux interpellations de la CGT, que c'était juste « un problème de trésorerie » (sic). Un emprunt, il faut le rembourser. Le même trésorier, après l'avoir nié, en convient maintenant, et prévoit son remboursement sur le budget ASC de 2025 et des années suivantes.

Or cela tombe mal car il y aura une baisse importante des recettes du budget ASC en 2025 par rapport à 2024. Certes, à cela, le CSE n'y peut pas grand chose. La subvention versée par l'entreprise au CSE étant proportionnelle à la masse salariale, c'est la direction qui en porte la responsabilité : elle réduit les effectifs Infra et elle refuse, alors que l'entreprise en a largement les moyens, de procéder à une augmentation générale des salaires.

Par contre, la majorité qui gère le CSE Infra a pris

des décisions qui ont largement aggravé la situation. C'est bien elle qui est responsable du trou dans la caisse. De plus, elle a fait l'impasse en 2024 sur le remboursement du prêt, alors que les recettes du budget ASC 2024 étaient équivalentes à celles de 2023, environ 2,2 millions d'euros, et elle a choisi de reporter le remboursement de ce prêt sur 2025, alors que les recettes estimées sont inférieures d'environ 350000 euros, à comparer avec le montant de l'emprunt de 200000 euros. Enfin, elle planifie un excédent de l'ordre de 120000 euros sur le budget ASC 2025, alors qu'elle n'a pas prévu d'excédent pour 2024.

Tout cela ampute lourdement le budget ASC pour 2025 et les années suivantes. Les réserves qui existaient en 2022 auraient été bien utiles, sauf qu'il n'y en a plus, **le bureau et le trésorier ont tout dilapidé**. Résultat, la majorité du CSE a voté pour 2025 un budget ASC d'hyper-austérité, que ne renierait pas le gouvernement Barnier. Avec à la clé une baisse drastique de l'enveloppe individuelle, une baisse drastique de l'enveloppe nationale pour Noël, une baisse drastique de l'enveloppe pour les régions, etc.

Les salariéEs Infra vont donc bénéficier de beaucoup moins de subventions pour leurs activités sociales et culturelles et sont lourdement pénaliséEs par cette mauvaise gestion de la majorité actuelle CFDT-CFTC-FO-UNSA. Peut-être que cette dernière espère que les salariéEs auront oublié en 2027, année des prochaines élections professionnelles à Capgemini. En tout cas, la CGT sera là pour le rappeler.

REJOINDRE LA CGT CAPGEMINI

#ONESTLACGT
LACGT CAP.ORG



 contact@cgt-capgemini.fr

Retrouvez tous nos réseaux sociaux à l'adresse

<https://liens.lacgtcap.org/>

